

Issue No. 3

[Texte]

the principal one was one of goodwill. Last August, in 1970, I, with the President of the hospital, came here, saw the Honourable Charles M. Drury in whose riding the hospital is situated and we sought his advice as to sponsors, etc.

• 1550

We discussed this with him; we then approached the people suggested and then everyone seemed to try to come to our help. The Assistant Parliamentary Counsel and others suggested because of recent amendments to the Canada Corporations Act it might be possible to amend the charter without having to go to Parliament.

We had considered this before. We did not agree with it, but it took a long time not only to persuade the directors or governors of the hospital but also others. I met with the then Director of the Corporations Branch, Mr. Lesage, in January 1971. Eventually we agreed and satisfied everybody that we could not amend the charter except by coming back to Parliament. That is the basic reason. We then filed a petition in the Senate and if there is a further delay in filing it here, it was my own fault, Mr. Chairman. I think those were the reasons.

Mr. Barrett: Mr. Chairman, who is the Mr. Lesage you are referring to?

Mr. McMaster: Mr. Louis Lesage who was then Director of the Corporations Branch.

Mr. Barrett: Fine, thank you.

Mr. Duquet: Just a cousin.

The Chairman: Are there any other questions, gentlemen? I will now receive a motion.

Mr. Duquet: Due to the fact, Mr. Chairman that the Royal Victoria Hospital has quite a reputation, they are doing a lot of good, do you receive subsidies?

Mr. McMaster: No subsidies. We are now under Quebec Medicare. We, of course, receive moneys to look after patient care, but the only subsidies are awards.

Mr. Duquet: With the Committee's agreement, Mr. Chairman, I move that the recommendation be made to the House seeking that Standing Order 19 be suspended in relation to this petition and that the said petition be received and that Standing Order 91 (3) (a) and (c) be suspended in relation thereto; that all charges be waived and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

Motion agreed to.

The Chairman: The Committee adjourns to the call of the Chair. Thank you, gentlemen.

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Facsimile no 3

[Interprétation]

plusieurs raisons—mais je pense que la principale en a été une de bonne volonté. L'automne dernier, en 1970, je suis venu ici avec le président de l'hôpital et j'ai vu l'honorable Charles M. Drury dans la circonscription duquel l'hôpital est situé et nous lui avons demandé son conseil en ce qui concerne les garants etc.

Nous en avons discuté avec lui; ensuite nous sommes mis en rapport avec ces personnes et chacun s'est offert pour nous venir en aide. Le conseiller parlementaire adjoint ainsi que d'autres ont proposé que, en raison des amendements récents apportés à la Loi sur les corporations canadiennes, il serait peut-être possible de modifier la charte sans qu'il soit nécessaire d'aller devant le Parlement.

Nous avons étudié cette possibilité auparavant. Nous ne sommes pas d'accord, mais il a fallu un long délai non seulement pour persuader les directeurs ou les gouverneurs de l'hôpital, mais aussi les autres. J'ai rencontré celui qui était alors directeur de la Division des corporations, M. Lesage, au mois de janvier 1971. Nous nous sommes alors rendus compte qu'il nous était impossible de modifier la charte à moins de revenir devant le Parlement. C'est là la raison principale. Nous avons alors présenté une pétition au Sénat et, s'il y a eu un autre retard à la présenter ici, c'est ma propre faute, monsieur le président. Je crois que ce sont là les raisons.

M. Barrett: Monsieur le président, qui est ce M. Lesage dont vous parlez?

M. McMaster: M. Louis Lesage qui était alors directeur de la Division des corporations.

M. Barrett: Très bien merci.

M. Duquet: Juste un cousin.

Le président: Y a-t-il d'autres questions, messieurs? Je vais maintenant recevoir une motion.

M. Duquet: Du fait, monsieur le président, que le Royal Victoria Hospital a toute une réputation. Ils font un excellent travail, recevez-vous des subventions?

M. McMaster: Pas de subventions. Nous faisons maintenant partie du Régime de santé du Québec. Bien sûr, nous recevons de l'argent pour nous occuper des soins aux malades, mais les seules subventions sont...

M. Duquet: Avec l'accord du Comité, monsieur le président, je propose que l'on présente une recommandation à la Chambre visant à la suspension de l'article 19 du Règlement en rapport avec cette pétition et que ladite pétition soit acceptée et que l'article du Règlement 91 (3) a) et c) soit suspendu; que l'on renonce à toutes les réclamations et que le président du Comité fasse rapport, en ce sens, à la Chambre.

La motion est adoptée.

Le président: Le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président. Merci, messieurs.

Twenty-eighth Parliament, 1970-71